

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

Motion du bureau de l'UD sur l'apprentissage,

La concertation engagée depuis novembre par le gouvernement sur l'apprentissage suit celle de la réforme du code du travail. Comme pour cette dernière, les salariés n'en ont rien de bon à attendre. Là encore, le gouvernement déroule une feuille de route annoncée depuis des mois : « *la société des compétences* » voulue par le président s'accommode mal des qualifications disciplinaires inscrites dans les diplômes professionnels nationaux préparés notamment dans les lycées professionnels.

Ceux-ci se retrouvent menacés par la volonté du gouvernement de promouvoir fortement l'apprentissage. Mais il s'agit surtout de permettre aux patrons de décider de formations « *adaptées* » à leurs seuls besoins, par « *territoires* » et débouchant sur de simples validations de blocs de compétences décrochées des conventions collectives.

Aussi pour toutes ces raisons, l'UD FO 22 souhaite que la CGTFO, protège les futurs jeunes salariés et se retire du cycle de négociations sur l'apprentissage, alerte les salariés de ce qui se prépare et prenne les dispositions nécessaires afin d'organiser la mobilisation sur ce dossier comme sur d'autres.

A l'unanimité moins une abstention
A St Briec le 12 01 18